



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Campagne nationale de valorisation
des métiers de la petite enfance**



**LES MÉTIERS DE
LA PETITE ENFANCE
NOUS FONT**

GRANDIR

Dossier de presse
14 avril 2023

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Le secteur de la petite enfance est intimement lié au quotidien de millions de familles et contribue à l'éveil et au développement des jeunes enfants en France. Cette filière est un maillon clé au carrefour de plusieurs enjeux pour soutenir la natalité, atteindre une société de plein-emploi et une égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi une égalité des chances dès le plus jeune âge. Le Gouvernement porte une attention particulière à la politique d'accueil du jeune enfant qui souffre de problèmes structurels liés à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et aux besoins croissants des familles.



Le Gouvernement a ainsi défini une priorité : assurer à chaque parent une solution d'accueil sécurisée, de qualité et financièrement accessible grâce à **un service public de la petite enfance**. Ce projet constitue l'une des ambitions portées par le Président de la République lors de sa dernière campagne présidentielle.

Pour réussir ce projet, l'attractivité des métiers de la petite enfance est un enjeu clé. Ainsi, comme annoncé par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées en juillet 2022 et en complément des travaux en cours dans le cadre du comité de filière « Petite enfance » notamment sur les salaires et la qualité de vie au travail, le Gouvernement lance une campagne ambitieuse de promotion de l'ensemble des métiers de la petite enfance pour améliorer durablement leur attractivité, susciter des vocations, et mobiliser de nouveaux talents. Cette campagne intitulée « Les métiers de la petite enfance nous font grandir », visible à partir du 14 avril, nous immerge dans le quotidien de trois professionnels et permet de découvrir toute la richesse et l'importance de ces métiers qui requièrent des connaissances et compétences spécifiques.

Sources : 1. Enquête nationale CNAF « Pénurie de professionnels en établissement d'accueil du jeune enfant », juillet 2022. 2. Dares_Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, Les métiers en 2030, mars 2022.

L'accueil du jeune enfant fait aujourd'hui face à plusieurs défis : 10 000 professionnels manquent à l'appel¹ dans les crèches et le nombre de places offertes par les assistants maternels recule en raison d'un départ massif à la retraite. Aussi, près de 160 000 parents sont empêchés de prendre ou reprendre un emploi faute de mode d'accueil adapté à leurs besoins et à leurs moyens. L'ambition du Gouvernement est d'accroître massivement le nombre de places : 200 000 places d'accueil devront être créées à horizon 2030 pour répondre à la demande, tout en préservant et améliorant la qualité de l'accueil.

Sommaire

QU'EST-CE QUE LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ? 03

DONNER LA MÊME CHANCE À TOUS LES ENFANTS ET PARENTS 04

COUP D'ŒIL SUR 4 MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LA PÉNURIE DE PROFESSIONNELS 06

LA CAMPAGNE « LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE NOUS FONT GRANDIR » 08

QU'EST-CE QUE LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ?

Les professionnels de la petite enfance accompagnent et accueillent les jeunes enfants dans des conditions et structures diversifiées, permettant à chaque famille de trouver la place et le fonctionnement qui lui correspond le mieux. Deux modes d'accueil existent : individuel (gardes d'enfants à domicile et assistants maternels) et collectif (qui se divise en crèches privées, associatives et municipales, crèches familiales).

Les métiers de la petite enfance sont multiples (assistant maternel, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, infirmier puériculteur, etc.) avec chacun leurs missions spécifiques mais avec un objectif commun : contribuer au développement de l'enfant de 3 mois à 3 ans, assurer son bien-être et sa sécurité. Ces professionnels permettent aux jeunes enfants, avant leur entrée à l'école maternelle, de s'éveiller, se développer et de grandir.

Plus de **400 000** professionnels de la petite enfance.



49 % des crèches manquent de professionnels.

Plus de **150 000** assistants maternels partiront à la retraite dans les prochaines années.²

200 000 places d'accueil créées d'ici 2030



Le service public de la petite enfance

Le Gouvernement a engagé un important chantier de revalorisation des métiers, d'approfondissement de la qualité de l'accueil et de développement d'offres nouvelles, en entreprenant de construire un service public de la petite enfance. Ce dernier apportera aux Français une offre d'accueil du jeune enfant qui soit à la fois sécurisée et de qualité, financièrement accessible à tous, et disponible en nombre suffisant pour répondre aux besoins de tous les parents de jeunes enfants, partout sur le territoire.



Calendrier

11/07/22 : Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, confirme la construction d'un service public de la petite enfance d'ici 2030.

21/11/22 : À l'occasion du Comité interministériel à l'enfance, réuni le lundi 21 novembre 2022, annonce par Jean-Christophe Combe du lancement d'une grande concertation nationale sur le service public de la petite enfance, organisée dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR).

08/12/22 : Restitution de la première phase de concertation nationale lors d'un CNR plénier restitutif.

11/01/23 : Lancement de la phase de concertation territoriale.

À l'issue de la seconde phase de concertation, un CNR conclusif se tiendra à Nancy, animé par Jean-Christophe Combe et Elisabeth Laithier, présidente du comité de filière petite enfance. Il permettra de présenter les différentes pistes et solutions envisagées pour la construction de ce futur service public et sera l'occasion de présenter le Fonds d'innovation pour la petite enfance, qui financera et soutiendra des expérimentations innovantes.

DONNER LA MÊME CHANCE À TOUS LES ENFANTS ET PARENTS

Les plus de 400 000 professionnels de la petite enfance jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités de destin. Loin de réduire leur rôle à la « garde » des enfants, ils sont chargés du bien-être des enfants et les accompagnent dans leurs découvertes et leurs apprentissages, à une étape clé du développement humain. Un égal accès à ce développement constitue un élément déterminant dans la construction d'une vraie politique d'égalité des chances.

Par ailleurs, les métiers de la petite enfance, en assurant une solution d'accueil, permettent aux parents qui le souhaitent de reprendre une activité professionnelle ou de simplement prendre du répit, et contribuent ainsi à l'équilibre des familles.

Favoriser une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

L'absence de réponse satisfaisante aux besoins de modes d'accueil des familles engendre des inégalités sociales et économiques, principalement en limitant l'accès ou le retour à l'emploi d'un des deux parents, le plus souvent la mère.

Alors que persiste un écart moyen de 22 %¹ entre les salaires des hommes et ceux des femmes, 94 %² des congés parentaux sont aujourd'hui pris par les mères. 47% des parents gardent leur enfant de moins de trois ans alors que seulement 26% le souhaitaient³.

En 2021, en France métropolitaine, 56 % des enfants de moins de 3 ans ont été gardés principalement par leurs parents en journée (8h à 19h), en semaine, une tendance en recul depuis 2002 (-14 points) qui coïncide avec une hausse du taux d'emploi des mères⁴.

Cette situation est encore plus problématique pour les familles monoparentales.

Près de 160 000 personnes ne reprennent pas le travail faute de solution d'accueil.

Sources : 1. Femmes et Hommes : une lente décreuse des inégalités – Femmes et hommes, l'égalité en question | Insee. 2. Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale - Famille (securite-sociale.fr). 3. Baromètre de l'accueil du jeune enfant 2021 (caf.fr). 4. Drees février 2023.



Offrir les meilleures chances de départ dans la vie à tous les enfants

Les professionnels de la petite enfance créent une relation privilégiée avec les enfants pour répondre à leurs besoins fondamentaux et favoriser leur développement physique, psychique, affectif, cognitif et social.

Ainsi, ils conçoivent et mettent en œuvre les conditions et les activités favorisant la motricité, l'expression, le développement de la logique et de la créativité, l'accès à la culture et les processus d'autonomisation et de socialisation du jeune enfant.

Regard d'expert : 3 questions à...

Aurélie Lesous

Chargée de mission Éveil et Éducation artistiques et culturels, enfance et famille
Délégation générale à la transmission,
aux territoires et à la démocratie culturelle
Ministère de la Culture

COMMENT ÉVEILLER LES ENFANTS (DE LA NAISSANCE À TROIS ANS) AUX ARTS ET À LA CULTURE ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR DÉVELOPPEMENT À TRAVERS LES ARTS ET LA CULTURE ?

L'éveil artistique et culturel, c'est la rencontre avec des œuvres et des artistes, c'est un premier pas pour les enfants dans la libre expression de la créativité mais c'est aussi une question de transmission culturelle par les adultes qui les entourent qu'ils soient parents ou professionnels. Une attention particulière lors des temps de partage d'une lecture d'albums, de chansons, de musique et autres arts vient nourrir le lien des enfants aux autres et devient le support d'un message à l'enfant de l'ordre de l'attention. Véritables acteurs du territoire, les structures culturelles notamment les bibliothèques, les musées et les salles de spectacle sont à l'écoute des envies et des besoins des professionnels pour co-construire ensemble un projet long.

POURQUOI EST-CE ESSENTIEL DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ?

Les arts mettent tous les sens de l'enfant en éveil et l'invitent à s'émerveiller, à interpréter, et à partager à sa manière son étonnement et sa joie de ressentir une émotion face à une image, un chant, une danse et des sons nouveaux. Le rapport au symbolique et à l'expérience sensible, l'éveil à la créativité, la découverte de la culture comme espace d'échanges avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social, portent des enjeux essentiels. L'éveil artistique et culturel, qui répond aux besoins fondamentaux des bébés (cognitifs, émotionnels, psychologiques et d'expression par le langage) contribue à inscrire les bébés dans une culture qui est elle-même une condition du développement complet et du bien-être de l'enfant qu'il est aujourd'hui, et donc aussi du bien-être de l'adulte qu'il deviendra demain.



POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER UN OU DEUX PROJETS CONCRETS ?

Le choix est difficile au regard de la multiplicité des projets se développant sur le territoire. On peut valoriser l'action des 66 territoires investis dans le dispositif « premières pages »¹.

Mais il me semble intéressant² d'évoquer l'action des artothèques qui proposent l'accueil temporaire d'œuvres d'art originales dans les lieux d'accueil collectif en invitant souvent les enfants à venir choisir eux-mêmes les œuvres qui seront accrochées sur les murs de leur crèche. Ce projet demande notamment un travail de coconstruction avec les professionnels de la petite enfance, pour à la fois prendre le temps de découvrir des œuvres mais aussi de penser ensemble la transmission aux enfants, de construire un projet global autour des œuvres et de l'éveil de l'enfant. ■

Sources : 1. <https://www.premierespages.fr/> 2. Exemple à Caen (Normandie), à Trignac (Pays de la Loire); à Saint Martin d'Hères(Auvergne-Rhône-Alpes) ou encore dans le Lot.

Coup d'œil sur...

4 MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LA PÉNURIE DE PROFESSIONNELS

Assistant maternel

Les assistantes maternelles et assistants maternels accueillent les enfants à leur domicile, dans une maison d'assistants maternels (MAM), ou dans une crèche familiale, de manière régulière ou occasionnelle. Ils garantissent à chaque enfant bien-être et sécurité. Pour exercer, il faut obligatoirement avoir un agrément délivré par les services départementaux de la PMI (protection maternelle et infantile) qui atteste que les conditions sont réunies pour accueillir l'enfant (hygiène, sécurité des locaux, matériel nécessaire).

QUALITÉS REQUISES

Goût du contact - Sens des responsabilités - Autonomie
- Écoute - Rigueur - Imagination - Esprit d'initiative -
Disponibilité

FORMATION

Après la 3^e

CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)
(2 ans de formation)

ou

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
(1 an de formation accessible sur examen)

Ces diplômes, non exigés, sont vivement recommandés, avant d'obtenir l'agrément du Conseil départemental. Les non-diplômés doivent suivre une formation de 120 heures.

PASSERELLES DISPONIBLES

Avec un CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) :
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) en école maternelle ou centre de loisirs maternels

Avec un CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) ou 3 ans d'expérience :

auxiliaire ou agent en crèches et autres établissements d'accueil du jeune enfant. ■



Auxiliaire de puériculture

Dans les maternités et les crèches, les auxiliaires de puériculture accompagnent les apprentissages des jeunes enfants jusqu'à 6 ans, tout en veillant à leurs besoins physiques, physiologiques et psycho-affectifs et à leur confort. En organisant des activités d'éveil, de loisirs, et d'éducation, ils accompagnent l'enfant dans son développement, dans son acquisition de l'autonomie et dans sa socialisation.

QUALITÉS REQUISES

Goût du contact - Sens de l'écoute - Rigueur - Imagination - Esprit d'initiative - Disponibilité

FORMATION

Après la 3^e
Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (1 an de formation accessible sur examen)
Le baccalauréat et certains diplômes professionnels comme le CAP accompagnant éducatif petite enfance donnent lieu à des dispenses d'épreuves d'admissibilité.

PASSERELLES DISPONIBLES

Référent technique de micro-crèche, Directeur adjoint d'une crèche ou d'une micro-crèche (après 1 année d'expérience en qualité de référent technique de micro-crèche), Directeur d'une crèche ou d'une halte-garderie (après 3 années d'expérience en qualité de référent technique de micro-crèche). ■

Éducateur de Jeunes Enfants

En lien avec le projet éducatif de la structure, les éducateurs et éducatrices de jeunes enfants assurent des fonctions d'accueil, d'éducation, de prévention et de coordination auprès du jeune enfant. À travers des activités d'éveil et de développement de l'enfant, ils participent à l'acquisition de l'autonomie et à la socialisation de l'enfant. Leur positionnement leur confère également une mission d'accompagnement à la parentalité.

QUALITÉS REQUISES

Disponibilité - Sens de l'écoute - Discrétion - Sens des relations humaines - Esprit d'initiatives - Créativité

FORMATION

Après le baccalauréat
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (3 ans de formation sur dossier) nécessaire pour exercer

PASSERELLES DISPONIBLES

Directeur adjoint d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, Directeur d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (prioritaire* après 3 années d'expérience auprès de jeunes enfants), animateur de relais petite enfance, Médiateur familial, Conseiller en économie sociale et familiale, Éducateur spécialisé, Assistant de service social, Éducateur technique spécialisé, Psychologue. ■

Infirmier puériculteur

Les infirmières puéricultrices et les infirmiers puériculteurs sont spécialisés dans les soins médicaux apportés aux nourrissons et aux enfants. Ils remplissent également un rôle de prévention, d'éducation et de conseil auprès des familles. Ils peuvent accompagner les professionnels des établissements d'accueil de jeunes enfants sur les questions de santé et être le référent santé et accueil inclusif de ces établissements.

QUALITÉS REQUISES

Goût du contact - Sens des responsabilités - Disponibilité

FORMATION

Après le baccalauréat
Diplôme d'infirmier (3 ans) ou de sage-femme (4 ans)
Diplôme d'État de puériculture (1 an)

PASSERELLES DISPONIBLES

Directeur adjoint d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, Directeur d'une crèche ou d'une halte-garderie (prioritaire* après 3 années d'expérience auprès de jeunes enfants). ■

*La réglementation donne une priorité d'accès aux titulaires du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et de puéricultrice qui ont trois ans d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants (Article R2324-34 - Code de la santé publique).

Plus d'informations et témoignages
de professionnels :
metiers-petite-enfance.gouv.fr

La campagne

LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE NOUS FONT GRANDIR

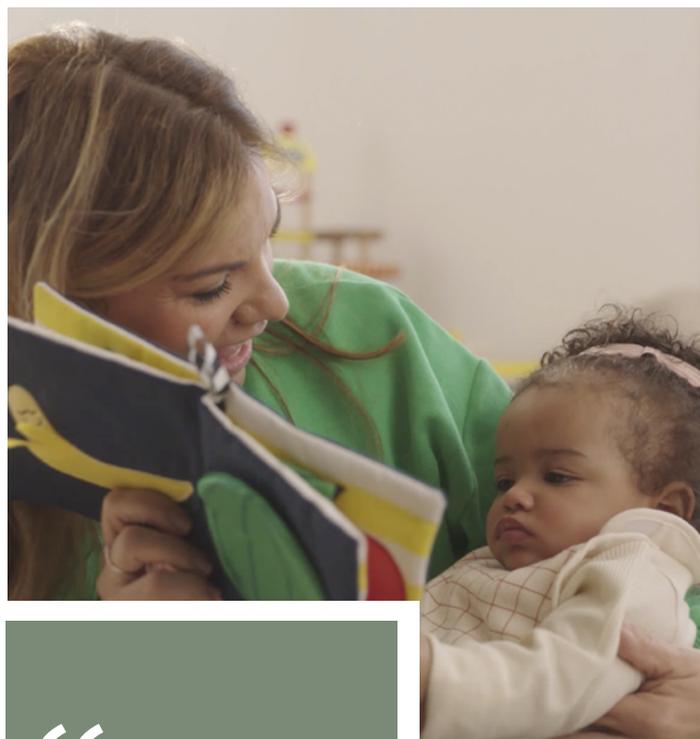


Les professionnels de la petite enfance mettent leurs compétences au service du bien-être des enfants, sont présents pour les accompagner dans leur développement, pour leur apprendre à s'ouvrir aux autres et au monde.

Promesse de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, cette campagne de promotion et de valorisation des métiers de la petite enfance, lancée ce 14 avril, rend hommage au travail quotidien de ces professionnels qui font « grandir » et laisse transparaître leur passion pour donner envie d'en apprendre davantage et peut-être choisir cette filière.

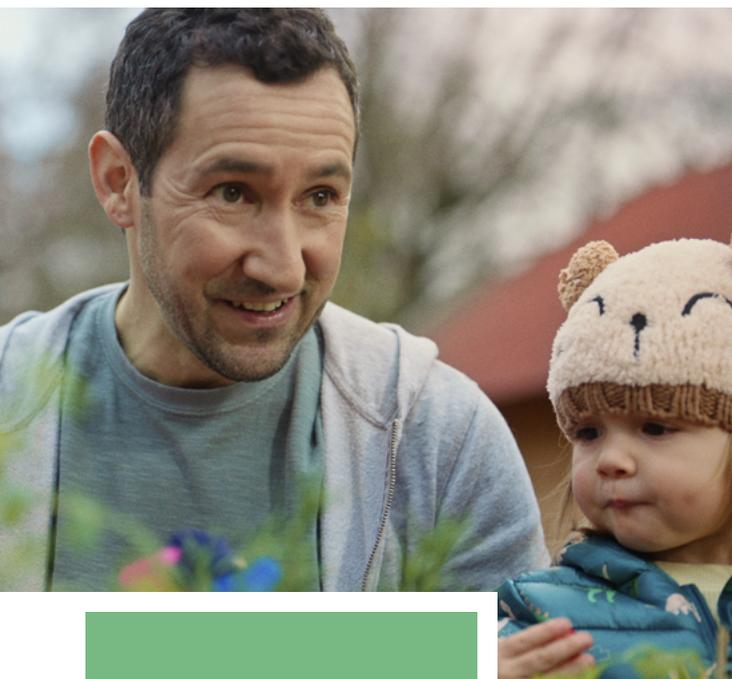
Un concept qui favorise l'authenticité

Pour préserver à l'écran toute la complicité qui s'installe dans la relation entre un enfant et un professionnel de la petite enfance, le Gouvernement a sollicité de véritables professionnels filmés dans leur environnement. Cette campagne valorise les compétences de Céline, assistante maternelle, Laura, auxiliaire de puériculture, et Karim, éducateur de jeunes enfants.



“C'est gratifiant de les voir s'épanouir.”

Céline,
assistante maternelle



“Ce sont des
métiers porteurs
de sens.”

Karim,
éducateur de jeunes enfants

Le film de campagne, tourné dans une crèche municipale, avec le soutien de la Mairie de Paris, s'inspire des méthodes du tournage de documentaire pour capter l'authenticité sans artifice ni filtre des moments de vie, d'interaction et d'apprentissage entre les enfants et ces professionnels.

Il sera visible en TV du 14 au 30 avril sur les chaînes historiques et numériques et en digital. Sa diffusion s'accompagne d'un relais auprès d'influenceurs qui travaillent auprès des enfants et d'une mobilisation de relais institutionnels.



“Nous sommes
le pilier des
enfants dans la
section.”

Laura,
auxiliaire de puériculture

Laisser la parole aux professionnels : ceux qui parlent le mieux de leur métier

La parole est donnée à plusieurs professionnels de la petite enfance, à travers une série de vidéos témoignages sur leur métier : accompagnant éducatif petite enfance, assistant maternel, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, infirmier puériculteur...

Tous les contenus disponibles
sur la page dédiée :
metiers-petite-enfance.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Service presse

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes
handicapées

Cabinet de Jean-Christophe Combe

Tél. : 01 40 56 45 04

Mail : sec.presse.cabsolidarites@social.gouv.fr

14, avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Le Bureau de Com

Laure Curien

Tél. : 06 77 74 82 70

Mail : lcurien@lebureaucom.fr